



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. limitée
30 novembre 2004
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2005

20-28 janvier 2005, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Ordre du jour provisoire, ordre du jour provisoire annoté,
liste des documents et plan de travail**

Note du secrétariat du Conseil d'administration

Table des matières

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Page</i>
1. Questions d'organisation	1
<i>Débat consacré au PNUD.</i>	1
2. Questions financières, budgétaires et administratives	1
3. Programmes de pays et questions connexes	4
4. Les femmes au PNUD.	5
5. Fonds d'équipement des Nations Unies.	5
6. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.	6
7. Coopération Sud-Sud	6
<i>Débat consacré au FNUAP.</i>	7
8. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes.	7
9. Rapports au Conseil économique et social	7
10. Activités de programmation	8
<i>Débat consacré au FNUAP.</i>	8
11. Questions financières, budgétaires et administratives	8
12. Système d'allocation des ressources	9
13. Programmes de pays et questions connexes	9



14. Questions diverses.....	10
<i>Session commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (20 et 24 janvier 2005).....</i>	10
Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour sa première ... session ordinaire de 2005 (20-28 janvier 2005, New York).....	10

Ordre du jour provisoire annoté et liste des documents

Point 1

Questions d'organisation

Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, le Conseil élira un nouveau bureau, composé d'un président et de quatre vice-présidents. Selon le système de roulement établi entre les divers groupes régionaux, le président du Conseil d'administration pour 2005 sera élu parmi les membres du Conseil qui appartiennent au groupe des pays d'Europe orientale.

Au titre de ce point, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour et approuvera le plan de travail de la session, tel que présenté par le secrétaire. Il approuvera également le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2004. Un projet de rapport a été distribué aux membres du Conseil pour observations; le rapport définitif contient les observations reçues.

Conformément à la décision 96/25, un plan de travail pour 2005 a été établi par le secrétariat en étroite consultation avec le Bureau du Conseil; il sera présenté au Conseil pour adoption.

Documentation :

Ordre du jour provisoire, ordre du jour provisoire annoté, liste des documents et plan de travail (DP/2005/L.1);

Rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2004 (DP/2005/1);

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2004 (DP/2005/2);

Plan de travail pour 2005 (DP/2005/CRP.1).

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Dans le cadre de l'examen de ce point, le Conseil d'administration sera saisi de la version révisée du Règlement financier du PNUD. Le principal objectif de cette révision est de modifier le Règlement financier afin d'y inclure les changements qu'ont engendrés les décisions du Conseil d'administration depuis 2000 et de l'harmoniser avec les nouveaux mécanismes opérationnels de l'organisation issus de l'application des mesures de simplification et d'harmonisation prises par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD).

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être approuver le projet de règlement financier révisé.

Le Conseil d'administration sera également saisi du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier du PNUD.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de ce rapport.

En application de sa décision 2004/30, le Conseil d'administration sera également saisi du rapport sur les recettes du PNUD provenant du recouvrement des coûts. Ce document présente dans ses grandes lignes la façon dont les recettes provenant du recouvrement des coûts sont prises en compte et comptabilisées dans le cadre du prochain budget d'appui biennal et expose les options qui permettraient d'améliorer la transparence dans ce domaine.

Documentation :

Révision du Règlement financier du PNUD (DP/2005/3);

Rapport du CCQAB sur la révision du Règlement financier du PNUD (DP/2005/4);

Comptabilisation des recettes du PNUD provenant du recouvrement des coûts (DP/2005/5).

Point 3

Programmes de pays et questions connexes

De même que les programmes régionaux et les programmes de pays, le programme mondial pour 2005-2007 vise principalement à appuyer l'action menée par les pays de programme pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et concrétiser les principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Les quatre domaines prioritaires du plan de financement pluriannuel 2004-2007 constituent le principal volet technique du programme dont l'objectif est d'accélérer les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement grâce aux services d'appui aux politiques, à la gestion mondiale de l'éducation et des connaissances et au renforcement des capacités.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être approuver le programme mondial du PNUD pour 2005-2007.

Conformément au mandat du Conseil d'administration qui régit l'assistance que fournit le PNUD au Myanmar (décisions 93/21, 96/1, 98/14, 2001/15, 2003/2 et 2004/2), une évaluation annuelle indépendante des projets menés dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain a été réalisée dans ce pays en juillet-août 2004. Après la présentation orale qu'a faite le Représentant résident à la deuxième session ordinaire en septembre 2004, le rapport sur la mission d'évaluation au Myanmar est maintenant présenté au Conseil. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision, dont les éléments figurent dans le rapport.

Au titre de ce point, il sera également demandé au Conseil d'administration de faire des observations sur le document contenant le projet de programme sous-régional pour les pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et la Barbade, avant la mise au point définitive du programme sous-régional.

Ainsi que demandé par le Conseil d'administration dans sa décision 2001/11, les programmes de pays suivants seront approuvés selon une procédure d'approbation tacite, sans exposé ni débat :

Région de l'Afrique : Angola, Burundi, Lesotho, Madagascar et Maurice;

Région de l'Asie et du Pacifique : Iran (République islamique d'), Philippines, République de Corée et République populaire démocratique de Corée;

Région de l'Europe et de la Communauté des États indépendants : Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Tadjikistan et Turkménistan;

Région de l'Amérique latine et des Caraïbes : Argentine et Guatemala.

Documentation :

Programme mondial du PNUD pour 2005-2007 (DP/GP/1);

Rapport sur la mission d'évaluation au Myanmar (DP/2005/6).

Point 4

Les femmes au PNUD

Conformément aux demandes formulées dans ses décisions 2004/21 et 2004/38, le Conseil d'administration sera également saisi de la stratégie globale et du plan d'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes où figurent des mesures précises dans les domaines suivants : renforcement des capacités; intégration de la dimension « femmes » dans les pratiques fondamentales du PNUD; présentation de rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement, sensibilisation à ces objectifs et mise en œuvre; rapports sur le développement humain; contrôle de l'exécution et indicateurs de résultats; et ressources nécessaires. Le rapport contient également les indicateurs du « moteur » de la promotion de l'égalité des sexes dans le plan pluriannuel de financement et une fiche récapitulative sur l'égalité des sexes permettant de suivre les progrès réalisés en matière de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de ce rapport.

Le Conseil sera également saisi d'une mise à jour des progrès du partenariat entre le PNUD et UNIFEM en ce qui concerne l'intégration de la dimension « femmes ».

Documentation :

Stratégie globale et plan d'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes (DP/2005/7);

Mise à jour des progrès du partenariat entre le PNUD et UNIFEM (DP/2005/CRP.2).

Document contenant le projet de programme sous-régional pour les pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et de la Barbade (DP/DSP/CAR/1)

Point 5

Fonds d'équipement des Nations Unies

Dans le cadre de l'examen de ce point, le rapport soumis en application de la décision 2004/37 du Conseil d'administration présente les options pour un futur

créneau stratégique et un nouveau modèle d'organisation du Fonds d'équipement des Nations Unies, les modalités de programmation et de financement ainsi qu'une évaluation des possibilités, des risques et des facteurs de succès de chacun.

Le Conseil d'administration est invité à examiner ces options et à prendre une décision sur celle qu'il privilégie en tenant compte de la pertinence du mandat du Fonds d'équipement des Nations Unies et des secteurs d'activité actuels, du bien-fondé des modalités institutionnelles proposées ainsi que de la nécessité d'assurer la viabilité financière de l'organisation afin qu'elle s'acquitte efficacement de son mandat en ce qui concerne la réduction de la pauvreté.

Documentation :

Options pour un modèle futur d'organisation du Fonds d'équipement des Nations Unies (DP/2005/8).

Point 6

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration sera saisi du rapport d'activité du Directeur exécutif où sont examinées les prévisions du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2004-2005 et les prévisions opérationnelles pour 2005. Ce rapport présente la stratégie et les initiatives globales de l'UNOPS en vue de surmonter les obstacles liés à la constitution et à la diversification de la clientèle.

En application de la décision 2004/36 du Conseil d'administration, le Comité de coordination de la gestion rendra compte au Conseil de son évaluation des progrès faits au Bureau des services d'appui et des directives qu'il lui aura données.

Documentation :

Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'UNOPS (DP/2005/9);

Rapport du Comité de coordination de la gestion sur l'évaluation des progrès faits à l'UNOPS (DP/2005/10).

Point 7

Coopération Sud-Sud

Conformément à la demande formulée dans sa décision 2004/32, le Conseil d'administration sera saisi du texte révisé du troisième cadre de coopération Sud-Sud (2005-2007). Ce document expose une stratégie de coopération Sud-Sud visant à mobiliser les ressources humaines et autres dans les pays en développement afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le cadre de coopération présente aussi en détail les initiatives ayant un rôle catalyseur que le Groupe spécial de la coopération Sud-Sud se propose de mettre en œuvre en collaboration avec toute une série d'organismes de développement.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être approuver le troisième cadre de coopération Sud-Sud.

Documentation :

Troisième cadre de coopération Sud-Sud (DP/CF/SSC/3/Rev.1).

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 8

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

En application des décisions 97/2 et 97/3 du Conseil d'administration, les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003 sont soumis à la présente session.

Ces rapports fournissent des renseignements sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans les rapports du Comité pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2003 (pour le PNUD, voir A/59/5/Add.1; pour le FNUAP, voir A/59/5/Add.7; pour l'UNOPS, voir A/59/5/Add.10).

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de ces rapports sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003.

Documentation :

PNUD : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003 (DP/2005/11);

FNUAP : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003 : mise en œuvre des recommandations (DP/FPA/2005/1);

UNOPS : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003 (DP/2005/12).

Point 9

Rapports au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration sera saisi des rapports au Conseil économique et social qui concernent la mise en œuvre du programme de réformes du Secrétaire général et les dispositions de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles au service du développement et de l'aide humanitaire, ainsi que les mesures prises pour donner suite aux conférences internationales et aux objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de ces rapports et les transmettre, avec ses observations, au Conseil économique et social.

Documentation :

PNUD : Rapport au Conseil économique et social (E/2005/4-DP/2005/13);

FNUAP : Rapport au Conseil économique et social (E/2005/5-DP/FPA/2005/2).

Point 10

Activités de programmation

Dans le cadre de l'examen de ce point, le Conseil d'administration devrait prendre une décision sur la programmation commune qui avait été reportée lors de la session annuelle de 2004 (décision 2004/19 du 18 juin 2004).

Débat consacré au FNUAP

Point 11

Questions financières, budgétaires et administratives

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi de trois rapports.

Dans le rapport sur la révision du Règlement financier, le FNUAP soumet au Conseil d'administration, pour approbation, des révisions aux règles en vigueur et des projets de nouvelles règles. Ces révisions résultent du réexamen du Règlement financier du FNUAP, en raison de la mise en service consécutive, en janvier 2004, du système financier PeopleSoft (connu sous le nom d'Atlas). La refonte des systèmes de contrôle financier du FNUAP a nécessité la modification du Règlement financier. Les révisions tiennent compte aussi de l'introduction des cadres pluriannuels de financement et des initiatives de simplification et d'harmonisation prises par les organismes des Nations Unies.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport et approuver les révisions du Règlement financier qu'il présente.

Le rapport sur le recouvrement des coûts indirects de cofinancement décrit la politique actuelle du FNUAP en matière de recouvrement des coûts et propose de remplacer les taux multiples par un taux unique de 7 % pour ce qui est des dépenses autres que les dépenses de base. La normalisation des méthodes du Fonds en matière de recouvrement des coûts indirects a été entreprise dans le cadre des initiatives de simplification et d'harmonisation en cours dans le système des Nations Unies.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport, approuver la méthode tendant à éviter le subventionnement croisé des activités de cofinancement, fixer à 7 % le taux de recouvrement des coûts applicable aux dépenses de cofinancement, confirmer le taux de 5 % appliqué actuellement aux dépenses d'achat de tierces parties et confirmer les limites fixées au recouvrement des coûts indirects par les organisations non gouvernementales et les institutions spécialisées de l'ONU, telles qu'elles sont autorisées par la décision 2000/6 du Conseil.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être aussi prendre note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Documentation :

Révision du Règlement financier (DP/FPA/2005/3)

Recouvrement des coûts indirects de cofinancement (DP/FPA/2005/5)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
(DP/FPA/2005/4)

Point 12

Système d'allocation des ressources

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi d'un rapport établi en application de sa décision 2000/19. Conformément à la demande du Conseil et en concertation avec ses membres, le FNUAP a entrepris un examen quinquennal de son système d'allocation des ressources. Le rapport présente des propositions concernant la mise à jour du système, notamment la prise en compte des pays en transition; la synchronisation du cycle du système d'allocation des ressources avec celui des plans pluriannuels de financement; l'harmonisation des indicateurs du système avec ceux des objectifs du Millénaire pour le développement et des plans pluriannuels de financement; et une révision des seuils des indicateurs du système d'allocation des ressources.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport, approuver la méthode d'allocation des ressources proposées dans le rapport, faire sienne la procédure de classement des pays dans les groupes A, B et C et approuver la part relative des ressources indiquées dans le rapport.

Documentation :

Examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays
(DP/FPA/2005/6)

Point 13

Programmes de pays et questions connexes

Conformément à la demande formulée par le Conseil d'administration dans sa décision 2001/11 et à moins que cinq membres au moins du Conseil n'aient informé le secrétariat par écrit, avant la séance, de leur souhait de porter tel ou tel programme à l'attention du Conseil, les programmes de pays ci-après seront approuvés selon la procédure d'accord tacite sans avoir été examinés ni débattus: Angola, Arménie, Azerbaïdjan, Burundi, Guatemala, Kazakhstan, Kirghizistan, Madagascar, Ouzbékistan, Philippines, République islamique d'Iran, Roumanie, Tadjikistan et Turkménistan.

Point 14
Questions diverses

**Session commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP,
de l'UNICEF et du PAM (20 et 24 janvier 2005)**

**Plan de travail provisoire du Conseil d'administration
du PNUD/FNUAP pour sa première session ordinaire
de 2005 (20-28 janvier 2005, New York)**

<i>Jour/Date</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Jeudi 20 janvier		
10 heures à 10 h 45	1	Question d'organisation – Élection du Bureau du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP
10 h 45 à 13 heures		Réunion commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM Thème : VIH/sida : les orphelins et les femmes
15 heures à 18 heures		Réunion commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (suite) Thème : Parité des sexes
Lundi 24 janvier		
10 heures à 13 heures		Réunion commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (suite) Thème : Questions relatives à la transition
15 heures à 18 heures		Réunion commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (suite) Thème : Simplification et harmonisation
Mardi 25 janvier		
10 heures à 13 heures	1	Questions d'organisation – Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session – Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2004 – Adoption du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2005 Débat consacré au PNUD
	2	Questions financières, budgétaires et administratives – Révision du Règlement financier du PNUD – Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)

<i>Jour/Date</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
	2	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> – Révision du Règlement financier du PNUD – Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) – Suivi de la décision 2004/30
15 heures à 18 heures		Débat consacré au FNUAP
	11	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> – Révision du Règlement financier du FNUAP – Rapport du CCQAB – Recouvrement des coûts indirects de cofinancement
	12	Système d'allocation des ressources <ul style="list-style-type: none"> – Examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays
Mercredi 26 janvier		
10 heures à 13 heures		Débat consacré au PNUD
	4	Les femmes au PNUD
	7	Coopération Sud-Sud <ul style="list-style-type: none"> – Troisième cadre de coopération en faveur de la coopération Sud-Sud
15 heures à 18 heures	5	Fonds d'équipement des Nations Unies
Jeudi 27 janvier		
10 heures à 13 heures	6	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) <ul style="list-style-type: none"> – Rapport d'activité du Directeur exécutif – Rapport du Comité de coordination de la gestion sur l'évaluation des progrès accomplis à l'UNOPS
15 heures à 18 heures	3	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> – Programme mondial du PNUD – Rapport de la Mission d'évaluation du Myanmar – Approbation des descriptifs de programmes de pays
		Débat consacré au FNUAP
	13	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> – Approbation des descriptifs de programmes de pays

<i>Jour/Date</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Vendredi 28 janvier		
10 heures à 13 heures		Débat consacré au PNUD et au FNUAP
	8	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes – Rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 2002-2003
	9	Rapports au Conseil économique et social – Rapports du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social
	10	Processus de programmation – Adoption de la décision sur la programmation conjointe
	14	Questions diverses – Décisions en attente
	1	Questions d'organisation
